

## MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

### REUNION DU 23 JANVIER 2018

Le vingt-trois janvier deux mil dix-huit à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Eric RULIER, M. Christophe POLIDOR, M. Grégory NEEL, M. Jean-Yves LAURENT, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Yann LANCELOT, Mme Marie-Hélène LANGLET.

Était absent excusé : M. Benoit MARTYN (pouvoir à Mme Isabelle GAMACHE), M. Laurent LE MARQUIS (pouvoir à M. Guy AMIOT),

Était absent non excusé : M. Christian EUGENIE

Secrétaire de séance : Mme Chantal HUBERT

Début de la séance : 18H30

*Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### PERSONNEL

#### Départ en retraite

Monsieur Bernard MARIE, agent non titulaire de la collectivité depuis le 5 octobre 2009 part en retraite à compte du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Il ne sera pas remplacé.

### ECOLE

#### Mise en place des tablettes

Les 15 tablettes Apple Ipad commandées dans le cadre du plan numérique 2017, seront mises en place dans les écoles par la société ICM Informatique le 29 janvier. Une formation de deux heures sera dispensée aux enseignants par le fournisseur.

#### Aménagement du temps scolaire

La commune est dans l'attente de l'avis de l'inspection académique sur la demande

de retour à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018/2019.

### **CANTINE/GARDERIE**

230118-01

#### Achat d'une balayeuse

Une facture de l'entreprise Littee Perron est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur l'acquisition d'une balayeuse à batteries lithium, d'une autonomie de 1h30, pour un coût de 250 € HT, soit 300 € TTC. Ce matériel spécifique garantissant des conditions d'hygiène supérieures à l'aspirateur, est destiné au restaurant scolaire,

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,  
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,  
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2018.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **BUDGETS**

#### Compte administratif 2017

Madame Arlette VIDEGRAIN a présenté le compte administratif 2017. Celui-ci affiche un solde excédentaire d'environ 492 000€.

### **BIBLIOTHEQUE**

Le repas annuel des bénévoles de la bibliothèque communale aura lieu cette année le 2 février 2018.

### **19H00 ENTREE EN SALLE DE MME ISABELLE GAMACHE**

### **STADES**

La Convention de participation aux frais des stades de Hardinvast, Tollevast et Virandeville sera validée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.  
Une réunion avec les communes concernées doit avoir lieu courant février.

**ATELIERS****230118-02****Validation du marché de travaux de rénovation et d'extension de l'atelier**

Suite à la délibération 109 prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2016 autorisant le lancement de la consultation des études préalables à la rénovation et l'extension de l'atelier municipal de stockage de matériel, une consultation en procédure adaptée a été lancée et a fait l'objet de la parution d'une annonce dans un journal d'annonces légales, le 6 novembre 2017.

Les plis devaient être remis pour le 20 novembre 2017 à 12 heures.  
7 candidatures ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 novembre a procédé à l'ouverture des plis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient les offres les mieux-disantes :

LOTS		NBRE DE PROPOSITIONS RECUES	MONTANT DE L'OFFRE TTC	ENTREPRISE ATTRIBUTRICE
LOT 1	Désamiantage	3	16 785,00 €	AB DESAMANTAGE
LOT 2	Charpente	3	19 766,08 €	Ent DALMONT
LOT 3	Couverture	1	20 015,60 €	Ent LEDUC
	Portes		3 386,94	LA MAISON DE L'ELEVEUR
	SPS		710,40 €	MESNIL SYSTEM
TOTAL			60 664,02 €	

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Ces travaux devraient être réalisés en mars et avril 2018.

**ANCIENNE MAIRIE****230118-03****Validation de la tranche conditionnelle**

Suite à la validation de l'Avant Projet Sommaire pour la rénovation de l'ancienne Mairie en deux logements locatifs en date du 9 novembre 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer la tranche conditionnelle du

marché, de l'Avant Projet Définitif jusqu'à l'Assistance aux Opérations de Réception, proposée par Monsieur Jack de la LLAVE,

Après délibération, le Conseil Municipal,

- valide le lancement de la tranche conditionnelle du marché, de l'Avant Projet Définitif jusqu'à l'Assistance aux Opérations de Réception
- autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à ce projet.

Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

### **VOIRIE**

L'entreprise Meslin réalisera les travaux de busage au croisement de la rue de la Mairie et de la rue de l'Eglise en février 2018.

Une consultation va être lancée pour la réfection du chemin des Cornières.

### **LOTISSEMENTS**

Une réunion d'information est programmée avec les propriétaires du lotissement « Résidence Le Rocher » sur la gestion à venir des parties communes.

### **PLU/PLUI**

Les fiches répertoriant les changements d'affectation et les éléments remarquables ont été envoyées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

SCUDD / Groupement des Jeunes Douve Divette : le groupement des jeunes est maintenu pour trois ans.

**Séance levée à 20h35**